

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 7 octobre 2022 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Monsieur Julien BUISSON a été élu secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 26 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

DEVENIR DE LA SALLE DU PORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le devenir de la Salle du port est évoqué depuis quelques années. En juin 2020, il avait rencontré la société Evolutis, qui avait pour projet d'acquérir la Salle du Port et le garage attenant. Ce projet avait été ensuite reporté en raison du Covid. En 2021, cette société l'a abandonné. La commission patrimoine a donc prévu des travaux de réfection de la salle du port, notamment énergétiques. Or, en septembre 2022, Monsieur le Maire a rencontré la société Evolutis, qui lui a indiqué être de nouveau intéressée par l'acquisition de ce bâtiment, alors que les travaux de réfection allaient débiter fin octobre 2022.

Un plan du projet d'extension de l'entreprise est projeté et Monsieur le Maire donne lecture de l'explicatif rédigé par Evolutis.

Monsieur le Maire ajoute que les entreprises de chauffage et d'électricité qui devaient intervenir dans le cadre des travaux envisagés et avec qui des devis avaient été signés, avaient déjà commandé le matériel nécessaire et vont devoir le facturer à la commune. Ce coût devra être répercuté à l'acquéreur. De plus, il conviendrait qu'Evolutis apporte un engagement ferme, pour ne pas se désister à nouveau. Evolutis a prévu de s'installer en 2025.

La fois précédente, Evolutis avait proposé 200 K€ pour la Salle plus le garage. Le service des Domaines les avait estimés à 123 K€.

Monsieur ALLOIN précise que ce serait peut-être une opportunité pour étendre le projet du complexe sportif. S'agissant de la construction d'un nouveau bâtiment pour

remplacer la Salle du Port, Charlieu-Belmont Communauté ne peut pas apporter un financement direct, mais une demande de subvention a été déposée auprès de la Région, pour une dépense estimée à 800 K€. Le Département et l'État pourraient également être sollicités et Monsieur le Maire espère ainsi obtenir 600 K€ de subvention au total. La société d'économie mixte Novim pourrait accompagner Evolutis dans son projet de construction.

Un tour de table est fait pour recueillir l'avis de chacun sur le principe de la cession du tènement immobilier à Evolutis. Madame CAVELIER demande une visite des locaux de la société Evolutis, afin d'avoir une vision de l'existant et du projet. Le Conseil donne son accord de principe à l'unanimité pour cette cession.

RÉTROCESSION DE DEUX PARCELLES PAR ALLIADE HABITAT

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet d'Alliade Habitat de vendre des logements situés allée des Lilas. Dans ce cadre, Alliade Habitat souhaite rétrocéder à la commune une partie des parcelles anciennement cadastrées B 484 et B 829 servant de cheminement piéton. Celles-ci forment aujourd'hui la parcelle B 850. Un plan de division est projeté. Cette rétrocession se ferait à l'euro symbolique. Les frais d'acte seront à la charge d'Alliade Habitat. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

NEWREST FRANCE

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la signature du marché de restauration collective avec la société Newrest France, il convient de renouveler les conventions qui lient celle-ci à la commune.

* *Convention pour la mise à disposition du local*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le Conseil l'accepte à l'unanimité.

* *Tarif mise à disposition du local*

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur les tarifs proposés.

* *Convention pour le portage de repas*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le Conseil l'accepte à l'unanimité. Monsieur le Maire ajoute qu'avec l'augmentation du tarif de la cantine, les effectifs n'ont pas baissé.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à la décision de porter à 18 H 30 l'heure de fermeture de la garderie périscolaire, il convient de modifier le contenu du règlement intérieur des services municipaux périscolaires. Monsieur le Maire en donne lecture. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le projet de rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif a été transmis aux membres du Conseil préalablement à la réunion et est projeté. Le Conseil n'émet aucune observation.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame la Trésorière a fait parvenir une liste de 20 titres de recettes des exercices 2017 à 2021 non réglés. Ces titres concernaient tous la restauration scolaire et représentent un montant total de 1 152,50 €. Il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeur l'intégralité de ces titres, qui accepte à l'unanimité.

VALIDATION PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2022-2024

Le projet éducatif de territoire (PEDT) 2022-2024 élaboré par Charlieu-Belmont Communauté a été transmis aux membres du Conseil préalablement à la réunion. Madame BOURNEZ explique que le PEDT est porté par Charlieu-Belmont Communauté et sans lui, la CAF n'apporterait pas de financement. Elle détaille les axes qui ont été prévus. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS DE NOËL

Il est rappelé qu'il est prévu le remplacement de 49 points lumineux d'éclairage public en 2022, pour un reste à charge de la commune de 34 606 €. Les LED posées permettent des économies d'énergie et peuvent être programmées en usine pour une baisse de luminosité ou une extinction. La programmation peut être refaite ultérieurement, mais cela représente un coût. Avec une baisse d'intensité lumineuse, l'économie sur la consommation serait de 25 %, contre 50 % avec extinction une partie de la nuit.

Monsieur ALLOIN ajoute qu'en 2021, les consommations électriques ont représenté 67 K€ plus 27 K€ pour l'éclairage public. L'augmentation de l'électricité est annoncée entre 35 et 70 % l'an prochain. Pour le gaz, le prix est fixe jusqu'en 2024. L'extinction de l'éclairage public pourrait donc être envisagée. Le retour d'expérience des communes l'ayant déjà mis en place est positif. Il serait en revanche compliqué de n'éteindre que sur certains secteurs, car la répartition des points lumineux par armoire de commande ne correspond pas à des voies complètes.

Il faut une délibération du Conseil Municipal sur le principe d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et un arrêté du Maire pour fixer les horaires et modalités d'extinction. Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur le principe de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. La commission va travailler sur les modalités, pour

pouvoir éteindre sur un maximum de secteurs, sans négliger pour autant la sécurité. Monsieur le Maire informe que Charlieu-Belmont Communauté va couper l'éclairage la nuit dans ses zones d'activités. Pour la commune, ce serait dans la continuité.

Monsieur le Maire interroge le Conseil pour savoir s'il faut continuer d'installer les illuminations de Noël. Le matériel appartient à la commune désormais, mais il y a un coût pour les mettre en place et les retirer. Le Conseil donne son accord à la majorité (10 voix pour, 8 voix contre) pour ne pas mettre en place les illuminations de Noël.

Pour compléter le sujet sur l'économie d'énergie, Monsieur le Maire fait un rappel sur la réglementation du chauffage dans les bâtiments publics.

PROGRAMME VOIRIE 2022

Monsieur GIRAUD indique que des entreprises ont été consultées pour réactualiser les devis que la commune avait déjà en sa possession. Un tableau récapitulatif des trois offres reçues est remis aux membres du Conseil. Monsieur GIRAUD propose de ne pas faire le chemin de Maltaverne en 2022 car il y a des constructions en cours sur cette voie. Il pourra être fait en 2023, si ces constructions sont terminées. Les ponts ne peuvent pas être faits non plus cette fin d'année car il faut réaliser une émulsion et elle ne peut être faite que lorsqu'il y a de la chaleur. La route des Chambons pourrait être faite, sur 140 ml, ainsi que le chemin des Vèvres, sur 170 ml, la route du Bois Cartal, sur 420 ml. Pour ces trois chemins, le devis de l'entreprise Thivent, moins disante, s'élève à 50 K€ HT. Monsieur le Maire propose de rajouter le bas de Bratte, sur 302 ml. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que ces quatre voies soient faites en 2022.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Signature du marché de restauration collective
- Quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues depuis la précédente réunion de Conseil. Elles concernaient les parcelles B 755 allée de la Tuilerie, A 1381 et A 858 avenue de Verdun, B 126 rue de la Libération et A 1491 avenue de Verdun. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS SUR LES COMPTES-RENDUS ET RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ASSOCIATIONS

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

- Concernant le Comité de Jumelage, Monsieur le Maire souhaiterait que cette association et le Conseil Municipal trouvent des idées pour motiver les jeunes générations à intégrer

le Comité de Jumelage. Monsieur COMTE ajoute ensuite que les cours d'allemand vont reprendre lundi 10 octobre, avec deux niveaux différents.

- Une réunion publique a été organisée par le Département, concernant la route de Melay, à la suite de laquelle un courrier commun entre le Département et la commune a été adressé à la Préfète pour lui demander de renforcer les contrôles de vitesse sur cet axe.
- Monsieur le Maire indique que la boulangerie du village est fermée. Madame RAOU ajoute que la pharmacie va également fermer prochainement et trouve que cela devient inquiétant.
- Madame DURAND demande ce qu'il en est du remplacement de l'agent postal communal, qui va bientôt faire valoir ses droits à la retraite. Monsieur le Maire répond que les quatre personnes qui ont candidaté ont été reçues en entretien. Il lui a été demandé d'assurer également des remplacements ponctuels à l'école les après-midis ; ces quatre personnes étaient d'accord.
- Madame RAOU demande à Monsieur MEUNIER où en sont les devis des architectes pour les travaux à l'église. Monsieur MEUNIER a relancé les architectes et indique que c'est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Julien BUISSON

Publié sur Internet le 13 décembre 2022